



# CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE

TEMOIN DE L'ENGAGEMENT DE REGAIN  
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le présent certificat est décerné ce jour à **REGAIN** à l'issue de l'analyse en date du 07 octobre 2011  
par le Comité de Labellisation LUCIE de la capacité des engagements de progrès pris par l'entreprise à faire progresser  
cette dernière de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale dans un délai de 36 mois.

Le présent certificat est délivré à **REGAIN** pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre  
des engagements de progrès annoncés via une évaluation de suivi réalisée par VIGEO  
après une période de 18 mois à compter de ce jour.

*Fait à Paris, le 28 octobre 2011*

**Le Président du Comité de Labellisation LUCIE**  
Mr Michel LAVIALE

**Le Directeur Général de l'Agence LUCIE**  
Mr Alan FUSTEC